



Liberté Égalité Fraternité

Nom, Prénom : Adresse :

Compte rendu à retourner à la D.D.T.
par courrier : Direction départementale des territoires (SEEB/CVB)
15 bis rue Dupetit Thouars - 49047-ANGERS Cedex 01
ou messagerie électronique : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr

Code Postal + Ville	
Décision DDT accordée sous le n° SEEB/CHASSE : n°	sur la (ou les) commune (s)

<u>Espèces</u>	Nombre d'animaux détruits
<u>Pie bavarde</u>	
<u>Corbeaux Freux</u>	
Corneille Noire	
<u>Pigeon ramier</u>	
Etourneau sansonnet	
<u>Renard</u>	
<u>Fouine</u>	
<u>Martre</u>	

Je vous rappelle que si le compte rendu n'est pas retourné, dûment complété, dans les 10 jours suivant la fin des opérations de destruction votre autorisation ne vous sera pas renouvelée l'année suivante.